

(Séance du 9 octobre 2012)

Interpellation Christelle Luisier Brodard et consorts - Mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie générale (VSG) : sur le chemin d'un nivellement par le bas ? (12_INT_036)

Développement

Mme Christelle Luisier Brodard : — Mon interpellation a aussi trait à la concrétisation de la LEO et fait écho à celle de Mme Chevalley. Concernant la VSG, j'ai été surprise par les critères d'orientation qui ne semblent pas conformes aux discussions menées à l'époque et à l'esprit de la loi puisqu'il suffira, pour accéder au meilleur niveau d'une discipline, d'avoir une moyenne de 4, le niveau de base étant réservé à ceux qui n'atteignent pas cette moyenne. Cela laisse un arrière-goût de nivellement par le bas. C'est pourquoi je pose des questions sur la manière dont ces critères d'orientation ont été fixés, sur les objectifs poursuivis avec ces critères, sur la consultation par rapport à ces critères et aussi sur leur évolution dans le temps. Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.